

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 11

Révision: 17.12.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

1.2 Utilisations identifiées

pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Produit d'entretien
Nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG
Affhüppen Esch 12
D-48231 Warendorf

Service chargé des renseignements:

Département sécurité de produit
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462
e-mail: helmut.starp@osmo.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790
Consultation en anglais et allemand.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

R10-66-67: Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

naphta léger (pétrole), hydrotraité

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 11

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: **3029 Nettoyant liquide à la cire**

(suite de la page 1)





Mentions de danger	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des flammes nues. - Ne pas fumer. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Indications complémentaires:	Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
2.3 Autres dangers	
Résultats des évaluations PBT et vPvB	
PBT:	Non applicable.
vPvB:	Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 64742-49-0	naphta léger (pétrole), hydrotraité	50-100%
EINECS: 265-151-9	 Xn R65	
Numéro index: 649-328-00-1	R10-66-67	
 Flam. Liq. 3, H226;  Asp. Tox. 1, H304;  STOT SE 3, H336		

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques	≥ 30%
----------------------------	-------

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:	Amener les sujets à l'air frais. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Après inhalation:	Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 11

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

(suite de la page 2)

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Migraine
Etourdissement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés

pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant

de la substance ou du mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

Autres indications Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eau chaude additionnée de produit nettoyant
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 11

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres sections Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

VME/TWA	Valeur momentanée: 1200 mg/m ³ Source EU HSPA
---------	---

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 11

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

(suite de la page 4)

Protection respiratoire:

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains:

Filtre provisoire:

Gasfiltergerät EN 14387 Typ A (organische Gas/Dämpfe (Siedepunkt > 65 °C)).

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales**Aspect:****Forme:** Liquide**Couleur:** Selon désignation produit**Odeur:** Douce**Changement d'état****Point de fusion:** Non déterminé.**Point d'ébullition:** > 140 °C**Point d'éclair** > 27 °C (DIN 53213)**Température d'inflammation:** 287 °C

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 11

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

(suite de la page 5)

Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,8 Vol %
Supérieure:	6,0 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	10 hPa
Densité à 20 °C:	0,77-0,8 g/cm ³ (DIN 51757)
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Viscosité:	
Cinématique à 20 °C:	30 s (DIN 53211/4) > 30 s (ISO 3mm)
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/

conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 11

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

(suite de la page 6)

Inhalatoire	LC50 / 4h	>20 mg/l (rat)
-------------	-----------	----------------

Effet primaire d'irritation:**de la peau:**

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

des yeux:

pas été testé

Sensibilisation:

Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques**complémentaires:**

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique:****64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité**

EC50 / 24h	<130 mg/kg (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
	>100 mg/kg (selenastrum capricornutum)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 11

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

(suite de la page 7)

**Produit de nettoyage
recommandé:**

White-Spirit

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA

UN1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

1263 PEINTURES

IMDG, IATA

PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette

3

IMDG, IATA

Class

3 Liquides inflammables.

Label

3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler:

30

No EMS:

F-E,S-E

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)

5L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport

3

Code de restriction en tunnels

D/E

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 11

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3029 Nettoyant liquide à la cire

(suite de la page 8)

IMDG**Limited quantities (LQ)**

5L

Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN1263, PEINTURES, 3, III

SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation
 particulières à la substance ou au
 mélange en matière de sécurité,
 de santé et d'environnement**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**15.2 Évaluation de la sécurité
 chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 R10 Inflammable.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Service établissant la fiche
 technique:**

Département sécurité des produits

Contact:

Hr. Dr. Starp

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

*** Données modifiées par rapport
 à la version précédente**

